

## **Synthèse de l'inventaire national Ecophyto 2022 des exploitations agricoles de l'enseignement agricole technique public**

*Philippe Cousinié, animateur national Réso'them transition agroécologique (DGER/SDRICI/BDAPI), janvier 2023.*

*Cet inventaire est le dixième réalisé pour l'enseignement agricole public depuis 2012. Initialement centré sur Ecophyto, il s'est peu à peu élargi à de nouvelles thématiques de la transition agroécologique afin de mieux intégrer la dimension systémique des exploitations agricoles. En 2022, l'analyse a notamment porté sur : toutes les thématiques Ecophyto, la dynamique de sortie du glyphosate, le potentiel de développement des légumineuses à graines au sein des exploitations agricoles de l'enseignement agricole et la création d'un groupe de travail en agriculture de conservation et techniques culturales simplifiées (ACS et TCS).*

### **Objectifs de l'inventaire 2022**

En 2022, les objectifs étaient les suivants :

- Rendre compte de l'engagement direct dans Ecophyto de l'enseignement agricole public en 2022.
- Rendre compte de l'engagement pour sortir du glyphosate en 2022 et de ses difficultés.
- Mieux situer l'engagement Ecophyto dans le contexte de la transition agroécologique, au regard des dispositifs d'appui, des signes de qualité, des GIEE et de l'AB.
- Évaluer le potentiel de développement des protéines végétales (légumineuses à graines pour l'alimentation humaine).
- Évaluer les besoins d'accompagnement pour la sortie du glyphosate en systèmes ACS/TCS.
- Évaluer l'utilisation des Infrastructures Agroécologiques (IAE).

### **Activités du réseau thématique Agronomie-Ecophyto sur la thématique Ecophyto en 2022**

Au sein du [collectif Réso'them](#), le réseau thématique Agronomie-Ecophyto, créé en 2009 à la suite du Grenelle de l'environnement, est chargé d'accompagner la transition agroécologique dans l'enseignement agricole à travers les plans et les programmes prioritaires du Ministère de l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire (MASA), particulièrement le plan « Enseigner à produire autrement » et le plan Ecophyto. Il a contribué au suivi et à la veille des informations sur les dispositifs Ecophyto tels DEPHY Ferme, EXPE et groupes 30.000. Depuis septembre 2019, le réseau a été chargé de suivre la sortie du glyphosate dans l'enseignement agricole. Enfin, depuis 2020 le réseau teste des outils autour des controverses sur le glyphosate et anime des débats en collaboration avec la recherche, les instituts techniques en collaboration avec l'enseignement (Ex : Purpan, EPL Montpellier, EPL Bazas). Depuis 2019, il a contribué au groupe de travail du [CSO R&I Ecophyto](#) sur les pesticides (réflexions sur de nouvelles thématique comme « une seule santé » et participation aux travaux des appels à projet). Il participe à l'accompagnement du [projet Ecophyto'Ter](#) conduit par la Bergerie Nationale. Il contribue à la formation technique ou supérieure, publique ou privé et aux actions de Recherche et Développement. Enfin, depuis 2022, un état des lieux de l'utilisation du glyphosate a été réalisé grâce à des visites d'exploitation ([projet Glycos'EPA](#)) afin de mieux accompagner la sortie du glyphosate et d'organiser un groupe de travail en agriculture de conservation des sols.

### **Méthodologie de l'inventaire national en 2022**

En 2022, l'enquête nationale a été administrée pour la troisième fois avec un questionnaire géré en ligne, sous la forme de 30 questions qui ont permis un lien direct avec les acteurs de terrain. L'envoi

du questionnaire auprès des DEA s'est fait en concertation avec les chargés ADT-ADEI des DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD pour les DROM-COM. L'ensemble des directeurs d'exploitation ont été contactés et relancés au moins trois fois pour collecter le maximum de données. L'objectif de cette méthodologie était d'alléger le temps de travail des chargés ADT-ADEI pour collecter des informations qualitatives. Il s'en est suivi un gain de temps pour tout le monde : Moins de relances, un suivi allégé pour les SRFD/SFD et un lien direct avec les DEA pour l'animateur de réseau. Toutefois le taux de remontée est resté inférieur à 100 % pour des raisons de contexte sous tensions diverses (Crise sanitaire, arrêts maladie, tensions diverses en région et postes vacants non remplacés) soit 84 % en 2022.

A noter qu'à la demande de la DGER (BDAPI), un projet d'appui à l'enseignement agricole pour sortir du glyphosate a démarré en 2022 avec l'Institut Agro de Montpellier (site de Florac) au titre du CASDAR Transition agroécologique pour les exploitations de l'enseignement agricole. Il a démarré en 2022 pour une durée de 36 mois sous l'intitulé [CASDAR Glycos'EPA](#) (animé par Corentin Clément)

### Retours de l'inventaire 2022

Compte-tenu de la situation sanitaire et des difficultés de personnel, le taux de remontée 2022 était de 84 % au 15/12/2022 avec la répartition présentée dans le tableau des retours. A noter deux cas particuliers : 2 réponses à l'enquête représentent chacune 2 exploitations (Tarn et Garonne : Moissac et Montauban et Avignon : Avignon et l'Isle Sur Sorgue) soit 160 réponses pour 162 exploitations.

Tableau des retours d'enquêtes Ecophyto par région

Régions	Total exploitations	Déc. 2022	% 2022	Rappel 2021
Auvergne et Rhône-Alpes	26	23	88%	54%
Bourgogne et Franche-Comté	15	13	87%	80%
Bretagne	10	10	100%	60%
Corse	2	2	100%	50%
Centre et Val de Loire	11	8	73%	91%
Grand Est	16	15	94%	100%
Guadeloupe	1	1	100%	100%
Guyane	1	1	100%	100%
Hauts de France	12	9	75%	83%
Ile de France	4	3	75%	50%
Martinique	2	2	100%	0%
Mayotte	1	1	100%	100%
Nouvelle Aquitaine	32	26	81%	91%
Normandie	11	8	73%	91%
Occitanie	25	21	84%	96%
Provence, Alpes et Côte d'Azur	9	9	100%	78%
Pays de Loire	9	6	67%	38%
La Réunion	2	2	100%	100%
Nouvelle-Calédonie	1	1	100%	100%
Polynésie	1	1	100%	100%
Wallis et Futuna	1	0	0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>162</b>	<b>84%</b>	<b>80%</b>

Les retours ont été très hétérogènes suivant les régions. A noter une augmentation de 4 % du taux de retour en 2022 (84 %) par rapport à 2021 (80 %). En 2022, 162 exploitations ont répondu sur un total de 192. Les faibles retours de certaines régions sont liés à des tensions internes du fait des difficultés locales d'exploitations agricoles qui se sont traduites par des situations de crise dans certaines régions ou simplement par des exploitations sans DEA ou avec des affectations très récentes. A noter que de 2020 à 2022, 190 exploitations sur 192 du public ont répondu au moins une fois en trois ans soit 99 % du total, deux exploitations n'ayant jamais répondu. Cela reste un excellent résultat.

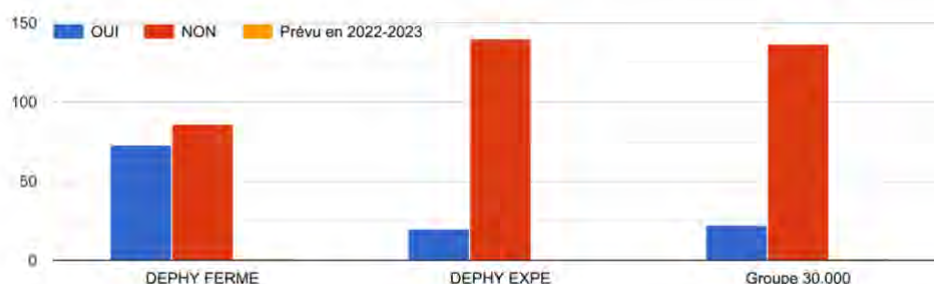
## Résultats de l'inventaire national 2022

### L'engagement direct des exploitations agricoles dans le plan Ecophyto

Historiquement, l'enseignement agricole s'est impliqué dans le plan Ecophyto dès 2009 avec l'action 16 de l'axe 2 qui a réuni jusqu'à 43 exploitations agricoles (EA) de 2009 à 2016, avec un total annuel variable de 25 à 43 EA suivant les années. De 2016 à 2019, le [projet Educ'Ecophyto](#) concernait 10 établissements. [Le projet Ecophyto'Ter](#), accompagné par la Bergerie Nationale, a réuni 33 établissements en 2020/2021 puis 31 établissements en 2022. L'implication dans les réseaux DEPHY Ferme et EXPE dans l'enseignement agricole a commencé dès 2010 avec un premier inventaire réalisé en 2012 avec 89 exploitations. En 2018, l'implication avait augmenté à 122 exploitations (DEPHY Ferme et EXPE réunis) soit 64 % des fermes, chiffre stable en 2019, en baisse de 2020 à 2022 du fait de l'arrêt de certains groupes soit 46 % en 2022 avec quelques créations de projets en perspective. Le total national 2022 est estimé (sur les 192 exploitations) à 90 exploitations pour DEPHY Ferme (en baisse depuis 2020) et 25 pour DEPHY EXPE (en augmentation).

En 2022, l'engagement Ecophyto a été calculé comme en 2021 en prenant en compte : l'appartenance à un réseau (DEPHY Ferme ou EXPE, groupe 30.000) ou à un autre projet Ecophyto (Ecophyto'Ter, [RESAB](#), CASDAR Glycos'EPA, et autres dispositif Ecophyto, agence de l'eau ou conseil régional). Cet engagement se situe à 62 % de l'ensemble (en baisse de 5 %), sachant que certaines exploitations participent à 2 voire jusqu'à 5 dispositifs en simultané (Ex : EPLEFPA de Vesoul et d'Albi). Les données ci-dessous sont présentées en nombre d'exploitations.

Appartenance à un réseau Ecophyto ? Une seule réponse par ligne.



Les groupes 30.000, recensés pour deuxième année, représentent 14 % des fermes (19 % en 2021) soit 27 fermes estimées en national en 2022 (sur 192 exploitations). Les autres dispositifs Ecophyto se

chiffrent à 15 % des citations tout en englobant un nombre plus important d'exploitations du fait de réseaux d'expérimentation par projet (Exemple : Viglyfree, porté par Rouffach en viticulture, est mis en œuvre dans 4 lycées viticoles) et des projets en prévision : 5 % des établissements.

Cependant, indirectement, l'engagement Ecophyto est également présent sur d'autres dispositifs, en AB, en GIEE, par des certifications (HVE 3, plante bleue, etc.), des projets CASDAR ou d'autres initiatives liées au plan « Enseigner à produire autrement ». Il est également important d'intégrer toutes les initiatives d'expérimentation zéro-phytos déjà réalisées (48 % des exploitations) ou en projet (12 %).

Si l'on croise tous ces dispositifs et sans intégrer la totalité de l'agriculture biologique, on arrive à plus de 83 % d'implication effective des établissements en 2022 (pour 80 % en 2021). En intégrant les bios qui n'ont pas d'autres dispositifs, on arrive à près de 91 % d'engagement effectif dans Ecophyto (90 % en 2021). Ces résultats sont meilleurs que ceux de 2021 et confirment l'engagement très majoritaire de l'enseignement agricole dans le plan Ecophyto.

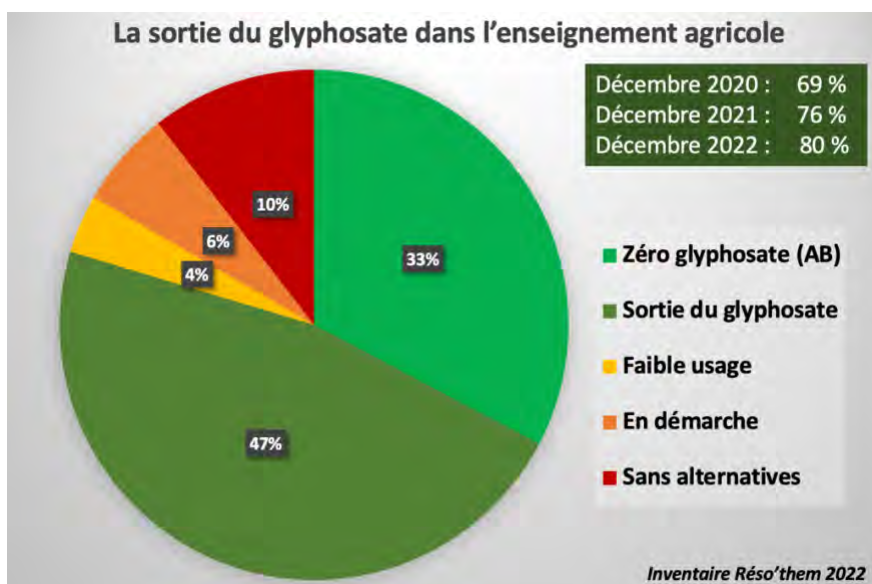
### **L'engagement des exploitations agricoles dans la sortie du glyphosate en 2022**

En 2022, nous avons identifié 4 groupes d'exploitations :

- Celles qui sont sorties du glyphosate ou étaient en zéro glyphosate : **80 % soit + 4 %** (76 % en 2021, 69 % en 2020) dont on peut distinguer deux sous-groupes : les exploitations hors AB, sorties du glyphosate : 47 % (51 % en 2021) et les exploitations se déclarant totalement en AB : 33 % (25 % en 2021).
- Celles qui ont une utilisation marginale ou faible du glyphosate (bordures en horticulture, sous clôtures, cultures spéciales et minoritaires, utilisation faible selon les années) : **3,7 %** (5,2 % en 2021).
- Celles qui sont en démarche active de sortie : **6,2 %** (14,3 % en 2021), en diminution.
- Celle qui sont confrontées à des blocages : **10,5 %** (4,5 % en 2021), en nette augmentation.

L'interprétation de la dynamique de ces évolutions est analysée plus loin dans une partie spéciale intitulée « *Dynamique des exploitations de 2021 à 2022* ».

Si l'on considère l'ensemble des exploitations hors de l'AB (En retirant celles qui sont à plus de 80 % en SAU en AB), le zéro glyphosate est de 71 % (69 % en 2021). Leur progression se confirme donc en 2022 avec + 2 %. Toutefois, si la sortie du glyphosate est en progression, la situation des exploitations qui disent ne pas pouvoir l'abandonner augmente avec 10,5 % au lieu de 4,5 %. Il n'en reste que 6 % qui poursuivent une démarche de sortie. La donnée qui pose un problème est l'augmentation des déclarations de blocage, analysée plus loin.



Les évolutions par régions sont données dans le tableau qui suit.

#### Sortie du glyphosate en 2022

Régions	Total exploitations	Sortie	Déc 2022	Rappel 2021	Écart
Auvergne et Rhône-Alpes	23	20	87%	93%	-6%
Bourgogne et Franche-Comté	13	8	62%	50%	12%
Bretagne	10	9	90%	100%	-10%
Corse	2	2	100%	100%	0%
Centre Val de Loire	8	6	75%	80%	-5%
Grand Est	15	13	87%	81%	6%
Guadeloupe	1	1	100%	0%	100%
Guyane	1	1	100%	100%	0%
Hauts de France	9	7	78%	70%	8%
Ile de France	3	1	33%	50%	-17%
Martinique	2	2	100%	-	
Mayotte	1	1	100%	100%	0%
Nouvelle Aquitaine	26	20	77%	76%	1%
Normandie	8	6	75%	80%	-5%
Occitanie	21	15	71%	71%	0%
Provence, Alpes et Côte d'Azur	9	8	89%	86%	3%
Pays de Loire	6	6	100%	75%	25%
La Réunion	2	2	100%	100%	0%
Nouvelle-Calédonie	1	0	0%	0%	0%
Polynésie	1	1	100%	100%	0%
Wallis et Futuna	0	-	-	100%	
<b>TOTAL et % retours déc. 2022</b>	<b>162</b>	<b>129</b>	<b>80%</b>	<b>76%</b>	<b>4%</b>
<i>Rappel inventaire déc. 2021</i>	<i>153</i>	<i>117</i>	<i>76%</i>		

*Remarque : Rappel de l'objectif national de la DGER 2022 : atteindre 100 % de sortie au 31/12/2022.*

Les régions qui sont en tête de peloton pour la sortie du glyphosate hors AB sont : Pays de Loire, Corse, Bretagne et PACA. A l'inverse, celles qui sont le plus en retard sont l'Ile de France, la Bourgogne Franche-Comté et l'Occitanie, les données étant cependant incomplètes pour quelques régions, ce qui relativise ce résultat. A noter également l'excellent résultat des DOM.

Plusieurs régions ont connu un recul lié en partie au taux de réponse entre 2021 et 2022 : AURA (- 6 % mais le taux de réponses est nettement meilleur en 2022), Bretagne (- 10 % mais cela vaut pour une seule exploitation qui a repris le glyphosate), Centre-Val de Loire (- 5 % avec un taux de réponses en baisse en 2022), Ile de France (- 17 % lié à une exploitation qui a repris le glyphosate) et Normandie (- 5 % avec un taux de réponses en baisse en 2022). Tous ces reculs sont donc à relativiser du fait de la variation du nombre de réponses entre 2021 et 2022. Cependant, quelques rares exploitations qui avaient déclaré être sortie du glyphosate l'ont repris en 2022. Les autres régions ont amélioré leurs situation (BFC, Grand Est, Hauts de France) ou restent proches du niveau de 2021 (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine). La région Pays de Loire ne peut être analysée correctement du fait d'un nombre incomplet de réponses.

L'objectif de la DGER de sortir du glyphosate à 100 %, sous toute réserve de correction, n'est donc atteint que partiellement en Corse, les 5 DOM et en Polynésie. La région Pays de Loire, indiquée à 100 % de sortie, donne une indication partielle. Cependant, il est presque atteint en PACA et en Bretagne dont les données sont complètes. L'analyse par région reste cependant relative dans la mesure où elle est très liée aux taux de réponse qui varient.

Dans le DROM-COM, les 5 DROM sont en zéro glyphosate soit la Réunion, la Guyane, Mayotte, la Guadeloupe et la Martinique. La seule COM connue en zéro glyphosate est la Polynésie, Wallis et Futuna n'ayant pas répondu. Au total 8 établissements sur 10 au moins sont en zéro glyphosate (plus probablement Wallis et Futuna). A noter qu'Ecophyto ne concerne pas les COM qui répondent à des obligations territoriales autonomes (La Nouvelle-Calédonie reçoit peu d'aides pour la réduction des produits phytopharmaceutiques). Les 5 DROM sont désormais en zéro glyphosate contre 4 en 2021 car la Guadeloupe a stoppé son utilisation en canne à sucre.

La relative baisse de l'utilisation du glyphosate est le résultat de plusieurs tendances : un réel abandon de certaines exploitations alors que d'autres ont au contraire tendance à toujours dépendre du glyphosate voire à aggraver cette dépendance. Cette situation s'explique par plusieurs éléments :

- Le glyphosate continue d'être utilisé sur des usages faibles et des surfaces plus localisées pour combattre des problématiques de vivaces ou de sols difficiles à travailler.
- Il a y eu des exploitations agricoles en difficulté qui n'ont pas répondu à l'enquête. Or celles-ci ont encore plus de difficultés que les autres à abandonner le glyphosate.
- Changement de stratégie qui pousse quelques rares DEA à revenir au glyphosate du fait des impasses comme l'apparition de vivaces ou la destruction de prairies. Ce cas est assez répandu.
- Changements de DEA au cours des derniers mois qui se traduit par un choix de sécurité au détriment de la sortie du glyphosate. Certains nouveaux DEA ont fait des déclarations différentes de leurs prédécesseurs. Le turnover reste une contrainte constante au détriment des efforts d'innovation technique.
- Les difficultés de sortie du glyphosate existent toujours en 2022 pour quelques 10 % des exploitations agricoles. Les exploitations concernées sont elles-mêmes confrontées à d'autres problématiques. La crise sanitaire a joué probablement un frein à la dynamique de sortie compte-tenu des autres contraintes que vivent les exploitations agricoles dont notamment la gestion de la main-d'œuvre. L'arrivée progressive de difficultés économiques a incité certains DEA à poursuivre l'usage du glyphosate pour gérer l'urgence.

Toutefois, il faut relativiser ce résultat au regard des surfaces qui reçoivent réellement du glyphosate. C'est ce que nous avons voulu analyser en 2022.

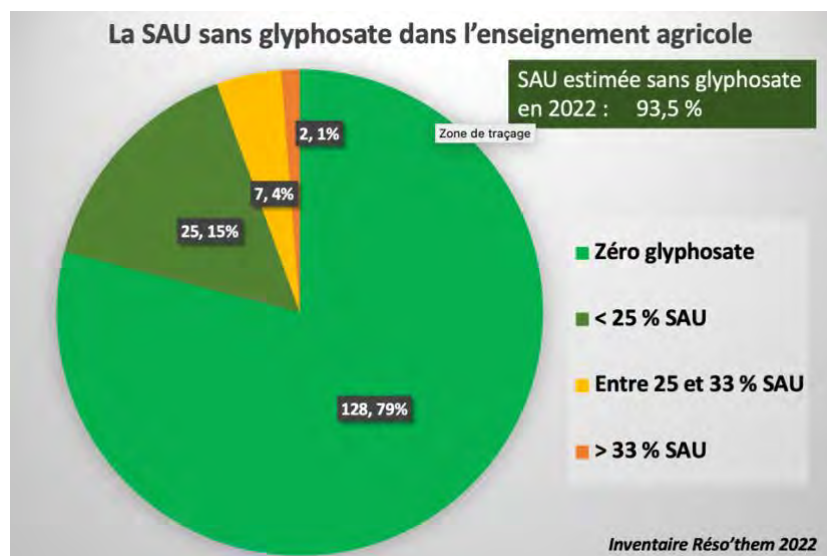


### Les surfaces concernées par l'utilisation du glyphosate

Non comptabilisée les années précédentes, la surface agricole utilisée qui est concernée par le glyphosate est moins importante qu'il n'y paraît. En effet, si 80 % des exploitations agricoles ont abandonné le glyphosate, **c'est près de 94 % de la SAU qui est cultivée sans glyphosate** dans l'enseignement agricole. Cela signifie que les 20 % des EA qui utilisent encore du glyphosate l'épandent en majorité sur de faibles surfaces. Les exploitations agricoles se répartissent en quatre catégories :

- 128 EA n'utilisent pas de glyphosate sur leurs surfaces. Ce chiffre contraste avec les 129 qui disent être en zéro glyphosate. En effet, une exploitation déclare à la fois être en zéro glyphosate, tout en déclarant une faible surface épandue, ce qui est contradictoire. Elles représentent 79 % des EA.
- 25 EA (15,43 %) déclarent utiliser du glyphosate sur moins de 25 % de la SAU.
- 7 EA (4,32 %) déclarent utiliser du glyphosate sur moins de 33 % de la SAU.
- 2 EA (1,23 %) déclarent utiliser du glyphosate sur plus de 33 % de la SAU.

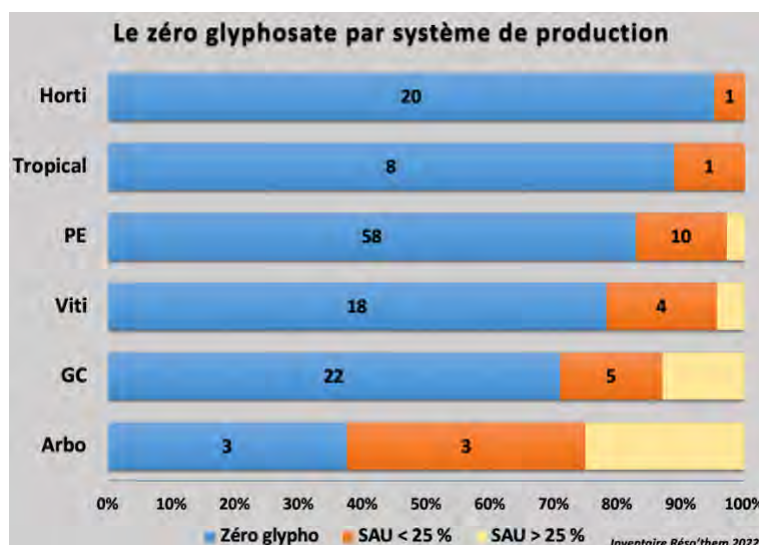
En comptabilisant la SAU sans glyphosate des trois premières catégories on arrive à 79 % + 11,6 % ( $0,75 \times 25/162$ ) + 2,9 ( $0,67 \times 7/162$ ) = 93,5 % de la SAU. C'est donc environ 6,5 % de la SAU des 18.900 ha de l'enseignement agricole qui reçoit encore du glyphosate et non 20 % en s'appuyant sur les déclarations d'utilisation par exploitation agricole.



### Les dynamiques de sortie du glyphosate selon les systèmes de production

Les exploitations agricoles de l'enseignement agricole public obtiennent des résultats différents dans la dynamique de sortie du glyphosate selon leurs systèmes principaux de production. Trois types de systèmes font mieux que tous les autres :

- Les exploitations horticoles où le glyphosate n'est encore utilisé que dans une seule exploitation mais hors production et en faible quantité pour entretenir le bord des tunnels. Le zéro glyphosate y atteint 95 %. L'AB y est très développée : 52 %, 11 exploitations sur 21 (moyenne nationale 27 %).
- Les systèmes tropicaux des DOM et de Polynésie sont également en zéro glyphosate. Seule la nouvelle Calédonie en utilise un peu sur de faibles surfaces pour contrôler des ligneux. Le zéro glyphosate est à 89 %. L'AB concerne 5 exploitations sur 9, soit 56 %.
- En polyculture élevage, le système le plus largement répandu dans l'enseignement agricole, 83 % est en zéro glyphosate. Mais même utilisé, le glyphosate correspond à de faibles surfaces.



Les trois derniers systèmes de production ont plus de mal à s'affranchir du glyphosate :

- En viticulture, le résultat est proche de la moyenne nationale (78 %). La contrainte main-d'œuvre et la gestion du temps de travail sont invoquées dans les cinq exploitations concernées.
- En grandes cultures, deuxième système de production important après polyculture-élevage, les résultats sont moins bons : 71 % de sortie. Les contraintes y sont multiples avec deux dominantes : l'Agriculture de conservation des sols et la gestion des vivaces.
- L'arboriculture est le système le moins performant en sortie du glyphosate (63 %) avec comme en viticulture, la contrainte majeure en main-d'œuvre. Celle-ci ne suffit pas où elle est jugée trop onéreuse.

### Dynamique des exploitations de 2021 à 2022

Pour mieux cerner la dynamique des exploitations de 2021 à 2022, l'analyse suivante montre les changements de trajectoire opérés par 22 exploitations qui ont répondu aux enquêtes 2021 et 2022, avec des réponses distinctes. A noter que les autres exploitations recensées ont apporté les mêmes réponses qu'en 2021 ou n'ont répondu qu'en 2022. En effet, l'échantillon de l'enquête n'est pas le même en 2021 et 2022. Il a évolué de 153 à 162 exploitations avec un renforcement des exploitations en zéro glyphosate. On observe en parallèle une baisse des effectifs en démarche et une augmentation des blocages.

#### Dynamique des trajectoires d'exploitations

Évolution 2021/2022	Effectif 2022
De zéro glypho à démarche	3
De zéro glypho à blocage	1
De démarche à zéro glypho	7
De blocage à zéro glypho	1
De blocage à démarche	1
De démarche à blocage	9
Total	22
<b>Bilan zéro glyphosate</b>	<b>4</b>
<b>Bilan blocage</b>	<b>8</b>
<b>Bilan démarche de sortie</b>	<b>-12</b>



Ces exploitations qui ont modifié leurs réponses d'une année sur l'autre amène à ce constat :

- 4 exploitations supplémentaires sont sorties du glyphosate en 2022 mais cela cache une dynamique de 8 qui sont sorties pour 4 exploitations qui sont revenues au glyphosate soit un solde positif de 4.
- 8 exploitations de plus sont en blocage. Ce constat provient de 10 exploitations qui sont passées à un blocage pour 2 qui sont sorties de leur blocage soit un solde positif de 8.
- Il y a 12 exploitations de moins en démarche de sorties soit parce qu'elles ont réussi à atteindre le zéro glyphosate (7), soit parce qu'elles se considèrent en blocage et non plus en démarche : 9 d'entre elles et une qui a dû reprendre le glyphosate mais en se considérant bloqué dans son utilisation. Enfin, 3 exploitations qui étaient en zéro glypho sont revenues au glyphosate temporairement car elles restent dans la démarche de sortie.

L'ensemble de ces dynamiques explique les tendances générales observées au sein des exploitations en 2022 : **+ 4 % de plus en zéro glyphosate en 2022, - 8 % d'exploitations en démarche par rapport à 2021 et + 6 % d'exploitations en situation de blocage** en 2022. Cela montre le processus de sortie du glyphosate n'est pas simple et amène des situations contradictoires selon les cas.

### *Les obstacles à la sortie du glyphosate*

Parmi les plus gros obstacles mentionnés pour la sortie du glyphosate, les réponses globales citées par les DEA sont (sachant qu'ils avaient la possibilité de plusieurs réponses) :

- Les contraintes de main-d'œuvre : 28 % de citations (36 % en 2021, 28 % en 2020).
- L'agriculture de conservation des sols ou les TCS : 22 % des citations (26 % en 2021)
- Les vivaces : 15 % des citations (non demandé en 2021).
- Les questions de matériel : 15 % des citations (non demandé en 2021).
- Diverses contraintes : 20 % des citations

Les citations des obstacles sont plus diversifiées qu'en 2021. Finalement, la sortie du glyphosate a moins mis les exploitations agricoles en tension qu'en 2022, probablement du fait des conditions climatiques plutôt favorables et peu citées dans les contraintes.

En plus des obstacles énoncés et au-delà des solutions de facilité, l'abandon du glyphosate se confronte à différents obstacles dans les systèmes de production :

- Abandon d'une partie des couverts végétaux au profit du labour et au détriment des sols (érosion, déstockage de matière organique et de CO<sub>2</sub>). Cet obstacle est cependant moins cité en 2022, probablement pour des raisons climatiques.
- La question des clôtures électriques avec utilisation du glyphosate est assez marginale mais reste d'actualité. Cela reste une utilisation réduite.
- Grosses difficultés pour gérer le planning de travail avec les salariés et particulièrement en période de pandémie. Le turnover annuel aggrave cette contrainte. Cette contrainte reste stable depuis 2020.
- Tensions élevées sur le plan socioéconomique avec une main d'œuvre indisponible ou chère et une augmentation des coûts d'achats d'intrants) et une possible baisse des revenus.
- Impasses sur des cultures en particulier mais sur très peu d'exploitations : Osier (destruction des ronces) et vigne porte greffes (les rameaux sont horizontaux et aucun matériel ne peut passer).
- Difficultés à gérer des adventices toxiques ou très résistantes : Ambroisie, séneçon, digitale, chiendent, liseron, rumex et chardon.

- Passage à des molécules d'herbicides a priori plus toxiques que le glyphosate lui-même. Ce cas reste cependant exceptionnel. On a pu l'observer ponctuellement en canne à sucre par exemple. C'est une question peu aisée à trancher car la question n'a pas été posée directement.
- Incapacité à gérer les situations du fait des pentes ou d'un matériel inadéquat.
- Dans le cas des contrats de semences, l'usage du glyphosate est généralement maintenu et constitue un obstacle difficile à surmonter.

### *Les leviers de sortie du glyphosate*

Les leviers les plus observés dans l'enseignement agricole sont :

- La conversion en agriculture biologique très dynamique dans l'enseignement agricole : On compte en 2022 : 27 % des exploitations en AB (plus de 80 %) et 2,5 % en conversion AB (majorité de la SAU en AB), auxquelles se rajoutent 11 % d'exploitations qui ont entre 50 et 80 % de SAU en AB. L'augmentation de la SAU en AB résout partiellement la question de l'abandon du glyphosate et risque de se traduire paradoxalement par une multiplication du labour dans les situations initialement en agriculture de conservation des sols.
- Le développement de couverts végétaux s'agissant d'une démarche d'agriculture de conservation ou d'intercultures avec l'objectif de lutter contre l'érosion, de restituer et de stocker de la matière organique et de couvrir les sols. Certains établissements pratiquent le sans-labour sans glyphosate et en approche raisonnée. On retrouve les couverts végétaux dans tous les systèmes de culture notamment en viticulture. Cependant, ce levier reste difficile à mettre en œuvre compte-tenu de sa complexité.
- L'allongement des rotations avec l'introduction de cultures nettoyantes ou d'associations diverses (Ex : méteil, triticale, seigle forestier, lin, chanvre, etc.).
- L'équipement en matériel adapté de désherbage mécanique pour l'ensemble des cultures ; avec un coût d'entrée cependant élevé et dépendant de financements.
- Le déploiement de dispositifs qui accompagnent l'innovation en agroécologie : Groupes 30.000, GIEE, projets CASDAR, groupes DEPHY, projets divers, certifications et labellisations.
- Le choix de techniques culturales et de variétés pour couvrir au maximum les sols en complémentarité avec les couverts végétaux (Ex : variétés de maïs semés à plus forte densité avec des hauteurs élevées) et tout au long de l'année (Couverts d'hiver, de printemps, d'été).
- Pour l'élevage, le choix de prairies complexes et permanentes pour une alimentation à l'herbe avec un changement de stratégie qui suppose une reconception.
- Des systèmes de paillage et de mulch en horticulture, maraîchage et cultures tropicales.
- Une approche plus globale allant du « zéro-herbicide » au « zéro-phyto » grâce à des projets et à des expérimentations. De nombreuses expérimentations se sont réalisées ou se mettent en place sur ce thème.

### *Les difficultés liées au processus de sortie du glyphosate*

Le processus de sortie du glyphosate comporte divers risques. Il tend à réduire le questionnement au seul glyphosate en mettant l'accent sur des solutions de substitution tel que le désherbage mécanique. Or toute la question est de sortir de la dépendance d'un système pour évoluer vers un nouveau système de culture autonome et si possible économe. Il est donc primordial d'examiner la question du glyphosate en s'appuyant sur plusieurs questionnements :

- Évolution vers le zéro herbicide comme cela est fait en viticulture (projets « [Viglyfree](#) » de Rouffach et Ecophyto'Ter porté par ce même établissement en lien avec 4 autres).
- Évolution vers le zéro pesticide à l'image des nombreuses expérimentations réalisées et en projet et souvent en lien avec une reconception vers l'AB ([projet RESAB](#)) ou l'élevage à l'herbe.
- Réflexion autour de la reconception pour changer de systèmes de culture comme cela est rendu possible par de nombreux dispositifs : CASDAR Glycos'EPA, Ecophyto'Ter, CASDAR TAE, CASDAR IP et des projets régionaux ou autres.
- Réflexion élargie aux priorités agroécologiques nationales et territoriales pour co-construire des projets adaptés à la sortie du glyphosate.

La question du glyphosate ne pourra se résoudre sans la réflexion sur des leviers et des thématiques clés comme :

- La préservation des sols en intégrant la fertilité des sols, la restitution de matière organique, l'aération des sols et la couverture des sols pour les préserver de l'érosion.
- La mise en œuvre de couverts végétaux pour faire face à la concurrence des adventices.
- Le développement optimal des cultures en couverture des sols : sélections variétales, densité, associations culturales complexes.
- La conception d'outils adaptables aux techniques culturales simplifiées (TCS) comme cela est en discussion en région Centre-Val de Loire avec le fournisseur [Eco-mulch](#) et le porte-outils « Gaïa ».

En définitive, la sortie du glyphosate est complexe et implique une réflexion systémique en intégrant d'autres priorités telles que la fertilité des sols, l'agroéquipement, le changement climatique, la biodiversité, la ressource eau, l'économie et le social (coût du travail). La réponse par la seule substitution serait forcément limitative. Elle demande une anticipation et une préparation, notamment mentionnée en viticulture, afin de préserver les cultures et de prévoir la main-d'œuvre nécessaire pour gérer les inconvénients en termes d'augmentation du temps de travail. La sortie du glyphosate relève d'une [démarche clinique d'agronomie](#) et d'une démarche d'agroécologie auxquelles il est judicieux de se référer pour éviter toute approche réductionniste.

### *L'accompagnement pour la sortie du glyphosate*

En 2021, nous avons identifié environ 40 exploitations à accompagner sur trois thématiques principales à savoir : systèmes en ACS/TCS (12), systèmes en labour en GC/PE (14) et systèmes pérennes en viticulture ou en arboriculture (16). Qu'en est-il pour 2023 suite à l'inventaire de fin 2022 ?

La situation a évolué de manière notable car les exploitations à accompagner se décomposent comme suit :

- Le nombre d'exploitations agricoles déclarées en blocage est passé de 8 à 17 en 2022 ce qui indique une incapacité à en sortir et un constat d'échec. Ces 17 exploitations se décomposent en : 7 en ACS/TCS et en grandes cultures, 7 en grandes cultures avec une problématique de vivaces ou de contrat semence, 2 en viticulture (Cognac et Nîmes en contraintes de main-d'œuvre) et une en Nouvelle-Calédonie. A noter que, 4 de ces exploitations sont accompagnées par le projet Glycos'EPA (Marmilhat, Brioude, Le Paraclat et Chambray).
- Le nombre d'exploitations en démarche de sortie a largement diminué en passant de 28 à 10 car une partie des exploitations de 2021 se sont déclarées dans la catégorie en « blocage », le reste étant sortie du glyphosate en 2022. Ces 10 exploitations ont les caractéristiques

suyvantes : 2 en polyculture-élevage, 3 en viticulture dont une en vignes-mères, 3 en arboriculture et 2 en grandes cultures. La moitié sont déjà accompagnées par le projet Glycos'EPA (Bourges, Nérac, Montauban, Moissac et Rodez).

- 6 exploitations se situent en faible apport de glyphosate dont 3 se déclarant en blocage : gestion de clôture électrique, gestion de tunnel horticole et problématique de la récolte de noisettes (variable suivant les années, pas de glyphosate en 2022). Les trois dernières exploitations à faible usage sont : deux en polyculture-élevage (notamment en apport pour la gestion des clôtures) et une en viticulture (gestion des pentes).

En 2023, Réso'them a la priorité d'accompagner les exploitations en ACS/TCS. Nous allons examiner ce groupe de manière plus précise et analyser son besoin d'accompagnement.

### Le cas des exploitations en ACS/TCS (agriculture de conservation des sols et techniques culturales simplifiées)

Nous avons précédemment identifié 7 exploitations déclarées en blocage du fait de l'ACS/TCS dont trois sont suivies par le projet Glycos'EPA (Chambray, Le Paraquet, Brioude).

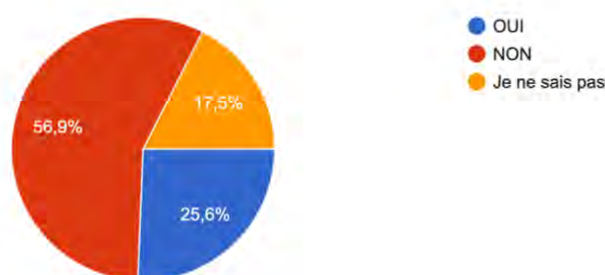
A celles-ci se rajoutent, deux autres exploitations en cours de sortie : Bourges et Nérac, également accompagnées par Glycos'EPA.

Compte tenu de la nécessité d'accompagner les exploitations en ACS/TCS vers le retrait du glyphosate, nous avons posé la question sur le souhait d'accompagnement et 42 exploitations (26 %) ont répondu favorablement, 28 (17 %) ne sachant pas (NSP) si elles souhaitaient ou non cet accompagnement ce qui laisse un potentiel maximum de 70 exploitations (43 %) à accompagner.

Seriez-vous intéressé pour faire partie d'une groupe d'échanges ACS/TCS en sortie du glyphosate ?

?

160 réponses



Les besoins exprimés par système de production sont les suivants :

#### Groupe de travail ACS/TCS par système de production

Réponses	Besoin d'appui	NSP	Total
Arboriculture	2	2	4
Viticulture	2	5	7
Cultures tropicales	4	1	5
Horticulture	3	3	6
Polyculture-élevage	15	13	28
Grandes cultures	16	4	20
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	<b>70</b>

Les demandes proviennent essentiellement des systèmes de culture annuelles (31). Elles restent faibles pour tous les autres systèmes avec un intérêt pour les cultures tropicales qui s'intéressent au travail du sol sans labour même si le glyphosate reste peu utilisé. Cette première approche permet d'envisager un groupe de travail de 35 à 40 DEA.

Voici le bilan par région de ce projet d'accompagnement :

Groupe de travail ACS/TCS en 2023

Régions	Besoin d'appui	NSP	Total
Auvergne et Rhône-Alpes	4	4	8
Bourgogne et Franche-Comté	3	2	5
Bretagne	3	2	5
Centre Val de Loire	4	2	6
Corse	0	0	-
Grand Est	5	2	7
Hauts de France	5	0	5
Ile de France	1	2	3
Nouvelle Aquitaine	8	5	13
Normandie	2	4	6
Nouvelle-Calédonie	1	0	1
Occitanie	2	3	5
Provence, Alpes et Côte d'Azur	2	2	4
Pays de Loire	0	0	-
Polynésie	1	0	1
Réunion	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	<b>70</b>

Dans cet ensemble, le groupe suivi par « Glycos'EPA » est composé des 5 exploitations déjà cités plus haut plus l'EPL du Tarn (Lavaur) qui a déjà abandonné le glyphosate, Thuré (aussi en zéro glyphosate), Auxerre (en zéro glyphosate) et Marmilhat. Cela fait 9 établissements du projet « Glycos'EPA » sur 13 qui sont concernés.

Il est intéressant de noter que les demandes d'accompagnement correspondent à différentes réponses dans état des lieux d'abandon du glyphosate :

Groupe de travail ACS/TCS par réponse à l'abandon du glyphosate

Réponses	Besoin d'appui	NSP	Total
Abandon définitif	18	14	32
Système en AB	7	6	13
Utilisation marginale	1	2	3
En démarche pour 2023	5	4	9
Aucune alternative	11	2	13
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	<b>70</b>

La majorité des demandes provient d'exploitations agricoles qui ont cessé d'utiliser le glyphosate y compris celles qui sont en AB. Les exploitations prioritaires, utilisant encore du glyphosate, se limitent à 16. Parmi elles, 6 appartiennent au projet « Glycos'EPA ». On peut en conclure que la problématique des systèmes ACS/TCS intéresse beaucoup plus d'exploitations que prévu. Cela inclut des exploitations en AB qui souhaiteraient développer l'ACS/TCS, des exploitations des DROM/COM et plus globalement

toutes celles qui souhaitent réduire le travail du sol, soit environ 40 exploitations agricoles à accompagner dont 9 le sont déjà par le projet « Glycos'EPA.

### Question des distances d'épandage des pesticides dans le dialogue avec les riverains

Cette question a été posée pour la première fois en 2019. Seules 3 exploitations viticoles avaient alors répondu positivement en 2019 soit moins de 2 % : Libourne (depuis 2016), Blanquefort (depuis 2018) et Rouffach (2019).

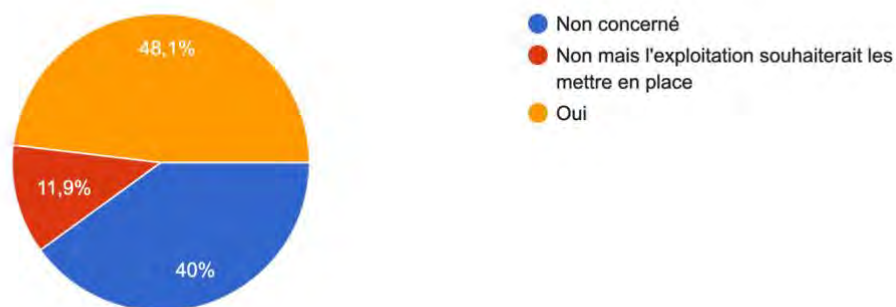
En 2022, 22 % des exploitations avaient établi ce dialogue avec une prévision plus faible pour 2023 soit + 5 %. En 2021, le nombre d'exploitations ayant abordé cette question de dialogue était de 14 % (18 % en 2020). On la retrouve notamment parmi les exploitations à proximité des territoires urbanisés. En 2022, la question des riverains arrive désormais à maturité en région avec 1/5 des exploitations qui sont concernées. Les cultures concernées par la question des riverains sont majoritairement la viticulture (15 exploitations sur 36) et la polyculture-élevage (11 exploitations).

### Les démarches vers le zéro-phyto ou l'abandon des produits phytopharmaceutiques

Les expérimentations en « zéro-phyto » sont recensées depuis 2020. Elles ont été réalisées par 48 % des établissements en 2022 (23 % en 2021, 28 % en 2020). Un nombre consistant d'exploitations agricoles ont pour projet de pratiquer ces tests à l'avenir soit 12 % des exploitations qui ne l'avaient jamais expérimentée (16 % en 2021, 13 % en 2020). Cette approche va souvent de pair avec la croissance de l'agriculture biologique et la forte présence des surfaces en polyculture-élevage, largement propices à l'abandon des produits pharmaceutiques.

Faites-vous des essais en Zéro-pesticides (y compris en AB) dans votre exploitation ?

160 réponses



En 2022, l'enquête a également porté sur la part des surfaces en zéro pesticide dans chaque exploitation agricole :

100 % de la SAU : 17 exploitations

90 % de la SAU : 14 exploitations

60 à 90 % de la SAU : 9 exploitations

10 à 60 % de la SAU : 59 exploitations

Total déclarant au moins 10 % en zéro pesticide : 61 % des exploitations.

25 % des exploitations (40) déclarent être en zéro pesticides sur la majorité de l'exploitations (plus de 60 % de la SAU).



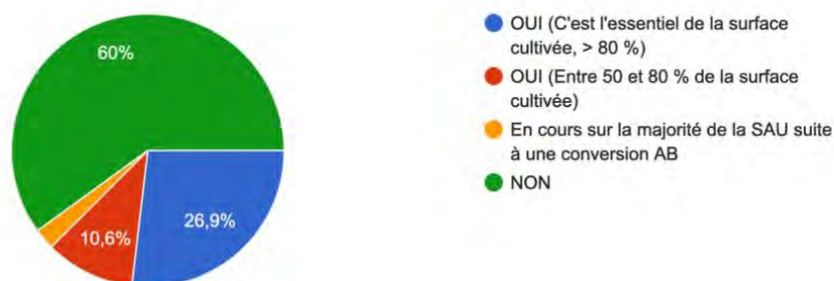
La démarche zéro pesticides est donc déjà très présente dans les exploitations agricoles du public avec près d'une exploitation sur deux qui l'a pratiquée une sur quatre qui la pratique sur la majorité de sa SAU. Une exploitation sur cinq est déjà en zéro pesticide sur plus de 90 % de sa surface (systèmes de production le plus souvent en AB ou en prairies).

### Les exploitations en systèmes AB

Les exploitations qui se déclarent en AB avoisinent les 27 % (en 2021) alors que 10,6 % déclarent une SAU entre 30 et 80 % et 2,5 % sont en cours de conversion. Ces données nous ont permis de croiser les démarches en AB avec Ecophyto et les autres problématiques d'enquête, comme précisé plus haut (place de l'AB dans la démarche Ecophyto).

Majorité de la SAU (Surface Agricole Utilisée) en agriculture biologique

160 réponses

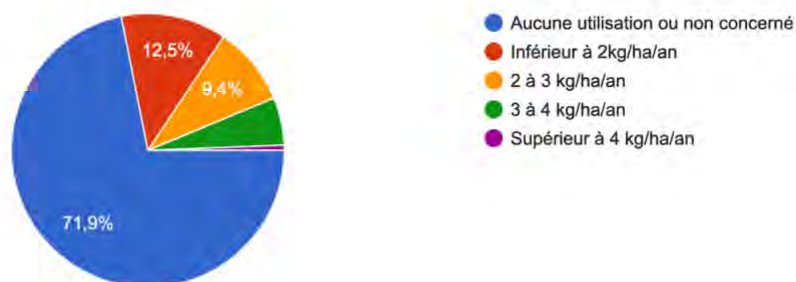


### La situation de l'utilisation du cuivre et de ses dérivés dans les exploitations agricoles en AB

Le cuivre est essentiellement utilisé dans les itinéraires en agriculture biologique sachant que la majorité des exploitations ont des ateliers techniques sur une ou plusieurs productions en agriculture biologique.

Utilisation du cuivre en AB : quel est votre niveau moyen d'utilisation par ha ? (Le cuivre concerne essentiellement viticulture et arboriculture à ces doses)

160 réponses



En 2022, 28,4 % des exploitations ont utilisé le cuivre aux doses suivantes (28,5 % en 2021) :

- Supérieur à 4 kg pour 0,6 % (1 % en 2021)
- 3 à 4 kg/ha pour 5,6 % (8 % en 2021).
- 2 à 3 kg/ha pour 12,3 % (6 % en 2021).
- Moins de 2 kg/ha pour 9,9 % (14 % en 2021).

Les niveaux d'utilisation sont généralement bas à moyens avec quelques difficultés liées notamment au Mildiou en années humides comme 2021 en vigne dans la moitié Nord de la France. Il n'est pas fait mention des difficultés particulières que pose l'application de cuivre en général. En 2022, les usages ont été plus faibles dans certaines régions (Sud-Est) mais plus élevés dans d'autres. Globalement il n'y a pas d'augmentation significative mais plutôt des compensations entre régions.

### *L'engagement des exploitations agricoles dans les autres plans ou dispositifs de la transition agroécologique*

Les dispositifs d'accompagnement de la transition agroécologique sont nombreux. Nous avons identifié quelques dispositifs spécifiques utiles pour mieux suivre l'accompagnement du plan Ecophyto. Plusieurs ressortent particulièrement :

- Les dispositifs chefs de projets ou tiers temps sont cités par 17 % des DEA en 2022 (20 % en 2021).
- Le projet Ecophyto'Ter de l'enseignement agricole coordonné par la bergerie Nationale de Rambouillet : 19 % des exploitations recensées (31 établissements sont concernés directement).
- Les projets CASDAR IP (Innovation et Partenariat) de Recherche-Développement et les CASDAR TAE (Transition Agroécologique) sont cités par 29 % des fermes (44 % en 2021).
- Les RMT représentent 8 % de citations (10 % en 2021).
- D'autres dispositifs sont également cités à hauteur de 24 % (16 % en 2021). Parmi ceux-ci, on peut citer : des mesures MAEC polyculture-élevage avec réduction d'herbicides, le réseau PEI (réseau rural), France Agrimer, des dispositifs territoriaux ou groupes techniques (Agences de l'eau, chambres d'agriculture), des expérimentations en partenariats avec des instituts techniques (PNRI avec ITV, IFV) ou interprofessions (Ex : CIVC ou CIVB) et des collectifs d'agriculteurs souvent cités en partage d'expériences.

L'ensemble de ces dispositifs additionnés à Ecophyto et aux GIEE couvrent 83 % des exploitations agricoles. Ce niveau passe à plus de 90 % avec la prise en compte de l'AB et des conversions en AB.

### *La participation aux GIEE*

La participation aux GIEE concernait 39 % des exploitations agricoles en 2022 (32 % en 2021), donnée en nette progression du fait de dynamiques en régions pour les [GIEE et les groupes 30.000](#). Les thématiques principales étaient par ordre d'importance : L'innovation agroécologique, l'agriculture de conservation des sols (Couverts végétaux, ACS/TCS, la vie dans les sols), l'élevage (Bien-être animal, une seule santé, autonomie alimentaire, aliments fourragers, prairies...), la réduction des intrants et l'agroforesterie. Quelques thèmes sont également présents sur une ou deux exploitations : AOP/IGP (vin et fromage), approvisionnement local, alimentation et méthanisation. Les thèmes restent les mêmes à ceux des années précédentes. Les GIEE restent identifiés comme un atout pour la réduction des produits phytopharmaceutiques.

### **Les certifications HVE et « Plante bleue »**

Pour la troisième année, l'inventaire 2022 portait également sur plusieurs certifications : HVE (niveau 3) et « Plante Bleue » (Horticulture).

Quatre catégories d'exploitations agricoles ont été recensées :

- Exploitations déjà certifiées (HVE) : 45 % (2021 : 34 %)
- Exploitations déjà certifiées (Plante bleue) : 7 % (2021 : 2 %)
- Exploitations en cours de certification : 18 % (2021 : 12 %)
- Exploitations en projet de certification : 15 % (2021 : 29 %)

La dynamique de certification a été très forte pour HVE et « plante bleue » en 2020, 2021 et 2022 (près de la moitié soit 48 % des exploitations sont concernées pour ces deux labels, 3 % ayant les deux à la fois), ce qui permet d'envisager une nouvelle progression en 2023, potentiellement jusqu'à 75 % des exploitations. C'est la dynamique nationale la plus marquée pour la troisième année consécutive dans l'enseignement agricole en 2022 (HVE : + 11 % en 2022 après + 10 % en 2021) sous l'influence de la loi Egalim qui incite fortement les établissements à commercialiser leurs productions en AB, certification ou label.

Ces certifications incitent les exploitations agricoles à faire des efforts notamment sur les modules « phytosanitaire » et « biodiversité » de l'option A de la certification HVE.

En croisant HVE et « plante bleue » avec les systèmes de production, le constat est que la viticulture est largement en tête : 87 % HVE en 2022 et 100 % attendu d'ici un à deux ans. Vient ensuite l'arboriculture (67 % en HVE). Enfin, « Plante bleue » atteint 43 % de l'horticulture en 2022.

### **Les autres signes de qualité**

Les autres signes de qualité cités sont la norme « ISO 14001 » (Terres de l'Aube, Chaumont, Rethel, Tilloy, La Bretonnière, Saint-Paul), la MAE Canne à sucre (Guadeloupe), le Label Bas Carbone (Vire), des AOP, IGP et des signes de qualité, « Vergers écoresponsables » (Montauban et Moissac) et « GlobalGap » (Obernai en pomme de terre AB, Montauban et Moissac), « Terra Vitis » (Montpellier), « Viticulture durable en Champagne » (Avize), « Clémentines de Corse » (Borgo), « Be Friendly » sur le verger (Saint Yrieix), « Agriculture responsable » (spécifique de la Nouvelle-Calédonie).

### **La diversification végétale par les légumineuses à graines**

Pour la seconde année, nous avons enquêté sur un possible développement de légumineuses à graines dans le cadre d'un groupe de travail protéines végétales Réso'them (Irène Allais, Claire Durox, Philippe Cousinié) et Bergerie nationale (Catherine Chapron). Ce dossier est suivi par le collectif Réso'them afin d'accompagner cette dynamique. En 2021, les oléagineux étaient inclus. L'accent a été mis sur les légumineuses à graines pour l'alimentation humaine en 2022. Une journée technique est programmée sur ce thème autour du pois chiche en mars 2023 à l'EPL d'Avignon, sur le site de L'Isle sur Sorgue.

En 2022, 19 % (30) des exploitations cultivent déjà des légumineuses pour l'alimentation humaine : Lentilles (6), pois chiches (6), soja (4), pois jaune (8), haricots (3) et fèves (3).

12 % des exploitations ont des intentions de développement en alimentation humaine : Lentilles (6), pois chiche (6), soja (2), pois jaune (3) et haricot (3).

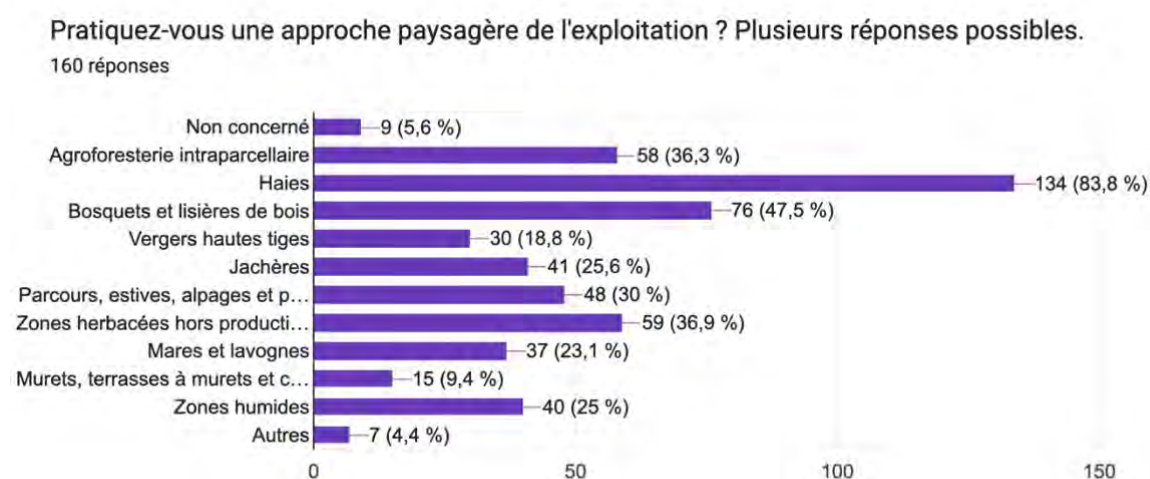
Ces données ne sont pas comparables à celles de 2021 qui incluaient l'alimentation animale et les oléagineux.

Cette approche des exploitations investies en légumineuses à graines pour l'alimentation humaine permet d'envisager en 2023 un élargissement du groupe « Protéines végétales » initié en 2022. Il comprend actuellement 8 EPL (Bourg en Bresse, Toulouse, Nancy, Quétigny, Quimper/Le Brehoulou, Nantes/Saint-Herblain, Châteauroux et Avignon/Isle sur Sorgue) et déjà potentiellement une dizaine d'exploitations.

Parmi les observations recueillies, voici une demande du DEA de Toulouse : « *Les itinéraires pour la production de lentilles en BIO sont très risqués et complexes. Un partage d'expériences sur ce point dans le cadre d'un réseau seraient bienvenus.* » et un intérêt pour suivre le développement légumineuses (EPL Aix Marseille).

### Approche paysagère de l'exploitation

Cette année nous avons intégré à notre enquête, la question des infrastructures agroécologiques. Les résultats sont les suivants :



Ce résultat n'intègre que 160 réponses car deux réponses comptent chacune pour 2 exploitations (EPL Tarn et Garonne pour Montauban et Moissac et Avignon pour Avignon et Isle Sur Sorgue). L'enquête se limite à donner des tendances parmi les IAE : les haies arrivent en tête (83,8 %) devant les bosquets et lisières de bois (47,5 %) et devant les zones herbacées hors production.

### Observations sur la démarche générale de réduction des produits phytopharmaceutiques (PPP)

35 exploitations ont émis des observations soit seulement 22 % de l'ensemble. Il est intéressant de relater quelques observations, constats, réserves ou besoins qui ont été exprimés lors de cette enquête nationale.

Une grande partie des DEA affirment œuvrer pour la réduction des PPP :

- « *Nous participons activement aux expérimentations zéro phyto* »,

- « Nous n'en utilisons plus depuis le passage en AB »,
- « IFT très bas, largement au-dessous des références HVE »,
- « Souhait d'aller encore plus loin, axe à travailler plus globalement dans le cadre de l'évolution des pratiques en PV sur l'exploitation »,
- « Exploitation 100 % herbe »,
- « L'exploitation est inscrite dans une dynamique de diminution de l'utilisation des produits phyto depuis de nombreuses années »,
- « On a déjà fait pas mal d'efforts ! »
- « Abandon des pesticides de synthèse même en agriculture conventionnelle »
- « Maitrise de l'enherbement et valorisation de la biodiversité »
- « En transition vers un système en AB »
- « Exploitation disponible pour tout projet agroécologique »
- « Oui nous faisons tout notre possible pour réduire notamment le cuivre sur les vergers bio, et nous utilisons pour la floriculture que des produits biologique »
- « Pas d'utilisation de pesticide sur l'exploitation »
- « On travaille à réduire l'utilisation des pesticides avec le bon sens du paysan qui a envie de respecter son environnement et qui ne veut pas se contaminer. »
- « Élaboration de protocoles d'essais sur les biostimulants et la protection des plantes pour la réduction des IFT. Méthodes alternatives après l'observation de bioagresseurs et la prise de décisions techniques. »
- « Nous pratiquons la PBI depuis 2017 et nous effectuons de 0 à 4 traitements autorisés en biocontrôle lors des périodes d'inactivité des auxiliaires. »

A contrario, des critiques ou des réserves sont émises par certains DEA :

- « On n'utilise plus de pesticide par choix sur notre ferme PCE en agriculture non certifiée AB. Difficile de discuter avec les autres agriculteurs de cela dans un environnement où l'utilisation de pesticide est aussi naturelle que même les fermes certifiées AB en utilisent. »
- « On a déjà fait pas mal d'efforts ! regardez les IFT dans Alexia ! »
- « L'appui aux grandes cultures A.B. au niveau de la chambre d'agriculture des Ardennes est pratiquement inexistant. Côté coopératives (Vivescia, C.A.J), aucun technicien, il y a juste des commerciaux qui n'ont aucune approche technique globale neutre, c'est dramatique pour des "coopératives agricoles" qui n'en sont plus. »
- « La réduction des pesticides reste compliquée sans moyens humains et techniques et donc un appui financier est indispensable à la réussite de celle-ci. »
- « Nous souhaitons travailler sur l'agriculture de conservation des sols mais l'arrêt du glyphosate empêche d'avancer sereinement sur ces projets. »
- « Limites rencontrées notamment pour le développement de l'ACS. »
- « Parti d'un système betteravier avec rotation en 3 ans intégré dans une MAEC réduction de phytos. Ce système intensif avec traitements à dose réduites (pour rentrer dans le cahier des charges de la MAEC) a laissé exploser les populations d'adventices et malgré 3 ans d'allongement de rotation, nouvelles cultures, prairies temporaires, couverts pâturés, grosses interactions avec l'atelier bovin, labour raisonné, glyphosate, le chemin reste long à parcourir et je me sens bien loin des exigences du ministère. »
- « Lorsque la pression sanitaire est là ; au vu du prix des céréales nous n'avons d'autres choix que de préserver nos cultures afin de nourrir notre troupeau... »
- « Je rappelle simplement que le mot pesticide est un mot qui ne correspond à rien.... Nous n'avons pas la peste ! »

- « Avec la crise énergétique actuelle, et l'augmentation de coûts d'une manière générale, il est plus important à l'heure actuelle de renforcer le renouvellement générationnel que se concentrer sur des utopies (ex : parcelles à 0 pesticide). Plus d'accompagnements oui mais pour encourager les métiers de l'agriculture, et non pas les compliquer davantage. »
- « Trop de projets (EcophytoTer, 30 000, Dephy, Taarget,...) qui n'aboutissent à rien de concret avec très peu de résultats, des financements publics débloqués pour des chargés de projets dans des bureaux qui font de la communication et des enquêtes et très peu de moyens sur le terrain pour l'acquisition de matériel, de formation technique et concrète avec des experts, etc... »
- « Je pense qu'il faudrait malgré tout faire évoluer ces pratiques pour répondre à deux objectifs : 1/ rester viable économiquement et 2/ s'adapter aux enjeux climatiques. »

Parmi les quelques demandes qui sont formulées, voici quelques souhaits émis par les DEA :

- « Intérêt pour suivre les échanges sur le développement des légumineuses. »
- « Les itinéraires pour la production de lentilles en BIO sont très risqués et complexes. Un partage d'expériences sur ce point dans le cadre d'un réseau seraient bienvenus. »
- « Accompagnement pour mesurer l'efficacité des lâchers d'auxiliaire »
- « Peut-être avoir des journées de sensibilisation aux équipes pédagogiques. »
- « Développer une démarche agronomique en agriculture biologique »,
- « Nouvelle directrice d'exploitation arrivée en août 2022 donc demande d'accompagnement de manière globale sur les projets, actions à mettre en place, ... »
- « Adapter les Préparations naturelles locales (neems, glycéria, malymbé, mnage coulis, graines d'abricot pays, ortie, piment fort, etc.) au Maraichage sol vivant. »

L'ensemble de ces Verbatims parlent d'eux-mêmes. Ils illustrent à la fois des dynamiques, des interrogations, des réserves et des demandes d'accompagnement.



## Conclusion

L'engagement de l'enseignement agricole dans Ecophyto se confirme une fois de plus en 2022 à travers la dynamique des dispositifs et des résultats obtenus sur le terrain en termes de réduction des produits phytopharmaceutiques. En quantitatif, plus de 90 % des DEA confirment leur engagement dans le plan Ecophyto grâce à de nombreux dispositifs et des projets d'accompagnement.

La progression la plus notable en 2022 est l'engagement dans la certification HVE (et « plante bleue » pour l'horticulture) soit + 11 % en un an (45 % en HVE 3 et 7 % en « plante bleue », 48 % ensemble, certaines exploitations ayant les deux) et un potentiel de progression de plus de 35 % d'ici à 3 ans soit un total voisin de 75 % des exploitations du public à terme avec 100 % en viticulture. Les systèmes pérennes (viticulture et arboriculture) sont largement en tête pour HVE (87 % en viticulture et 67 % en arboriculture). La dynamique de sortie du glyphosate arrive en troisième position (+ 4 %) derrière les GIEE (+ 7 %), et devant l'AB (+ 2 %), cette dernière bénéficiant d'un bon potentiel de progression d'ici 2025 soit + 3 % en 2023 et probablement, à terme, 40 % des exploitations agricoles du public.

Le processus de sortie du glyphosate a été particulièrement engagé dans l'enseignement agricole en 2022 avec **80 % de sortie effective en 2022** (+ 4 %) et une progression, pour la troisième année consécutive, qui devrait se poursuivre en 2023 (potentiellement + 4 % pour des usages faibles à marginaux et une part à venir des 6 % qui œuvrent pour sortir du glyphosate). Mais ce résultat cache en réalité des contrastes, des difficultés, des tensions et une nécessité d'apprentissage sur plusieurs années. Les systèmes de production les plus avancés sont : l'horticulture (95 % de zéro glyphosate et presque 100 % en SAU), les cultures tropicales (89 % mais 100 % des DOM) et la polyculture-élevage (83 %). Les obstacles les plus cités sont : le coût de la main-d'œuvre, l'agriculture de conservation des sols, les vivaces et le manque de moyens matériels et financiers. Toutefois, l'évaluation des surfaces agricoles où le glyphosate est épandu permet de relativiser son usage car **94 % de la SAU des exploitations agricoles du public ne reçoit pas de glyphosate**. Cette situation s'explique par le fait que l'utilisation du glyphosate se limite aux parcelles qui posent des problèmes du fait des vivaces, des types de sols et des contraintes locales.

Un groupe de travail en agriculture de conservation devrait permettre d'accompagner les exploitations en l'agriculture de conservation des sols et en techniques culturales simplifiées. A ce stade, ce sont environ quarante DEA qui en expriment le besoin dont une dizaine déjà accompagnés par le projet Glycos'EPA et la majorité en systèmes de cultures annuelles. Une demande d'accompagnement est également sollicitée pour développer les légumineuses à graines pour l'alimentation humaine. Une première journée technique est prévue à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse) les 29/30 mars sur la culture du pois-chiche. Enfin un accompagnement est demandé par les nouveaux DEA pour répondre le mieux possible à la transition agroécologique.